

BCL ANACREDIT

## NEWSLETTER



L'équipe AnaCredit de la Banque centrale du Luxembourg (BCL) a le plaisir de vous adresser sa sixième newsletter consacrée à la collecte AnaCredit.

## Nouvelles

### Explications sur les procédures de validation et sur la rétroactivité

Même si certains mois de référence ont été validés par la BCL, la BCE/BCL se réserve le droit de demander des corrections dans le cas d'erreurs structurelles et importantes.

Dans la pratique, de nouvelles erreurs détectées durant la période de production actuelle<sup>1</sup> doivent être corrigées rétroactivement sur les 12 mois précédant la date de référence (DR) analysée lors de cette période de production.

Par exemple, un problème sur les taux d'intérêt rapportés pour la DR de mars 2021 est détecté à la fin de juin 2021 jusqu'à mi-juillet 2021 (si des erreurs ont été détectées entre deux périodes de production, la période la plus ancienne est considérée):

Nom	Période
Période de référence	Avril 2021
Période de production	29/06/2021 – 15/07/2021
Corrections requises à partir de	Avril 2020

### Contrôles sur les codes postaux dans les fichiers ANTREF et ANTT2M

Les premiers feedbacks sur les codes postaux rapportés dans les fichiers ANTREF ont été envoyés en Avril 2021. À partir de l'année prochaine, les codes postaux rapportés pour l'attribut « real estate collateral location » seront également contrôlés sur base des règles d'expressions régulières publiées sur le site de la BCE.

Veuillez noter que si vous déclarez le code postal pour l'attribut « real estate collateral location », vous devez aussi déclarer le pays.

<sup>1</sup> Période de production = A partir de (DR+ 37 jours ouvrables) jusqu'à (DR+ 49 jours ouvrables)



Ainsi, nous vous prions de considérer ces règles d'expressions régulières dès à présent, notamment si vous rapportez de nouvelles observations dans vos rapports AnaCredit ([Règles de format des codes postaux](#)).

### **Corrections relatives aux comparaisons iBSI (S 1.1)/iMIR (S 1.5)**

D'importantes améliorations ont été constatées en ce qui concerne les comparaisons entre les données AnaCredit et les données iBSI et iMIR. Ces améliorations ont permis de valider les fichiers de plusieurs agents déclarants au cours des derniers mois. Pour rappel, veuillez noter que depuis mars 2021, tous les agents déclarants doivent corriger les divergences entre ces rapports.

Dans le cas où vous n'avez pas reçu votre dernier feedback sur ces comparaisons, veuillez contacter l'équipe AnaCredit de la BCL par e-mail.

### **Comparaison entre FINREP/COREP et AnaCredit**

Les comparaisons entre FINREP/COREP et AnaCredit sont actuellement développées à la BCL/BCE et les premiers feedbacks seront envoyés début 2022.

Dès maintenant, nous vous prions d'effectuer les contrôles internes nécessaires afin de détecter et corriger d'éventuelles divergences entre AnaCredit et FINREP/COREP.

### **Changements sur les identifiants nationaux allemands**

Comme déjà communiqué, la BCL/BCE a mis en place des contrôles entre le XJustiz-ID code des identifiants nationaux des contreparties allemandes et les localités correspondantes enregistrées dans RIAD.

De plus, les XJustiz-ID codes ont été mis à jour sur le site de la BCE ([Liste des identifiants nationales](#)).

Nous vous prions d'effectuer les contrôles nécessaires sur les identifiants nationaux de toutes vos contreparties allemandes. Veuillez noter que les corrections doivent être appliquées sur tous les mois de référence futurs et sur toutes les resoumissions.

### **Cadre de non-conformité dans AnaCredit**

Le cadre de non-conformité, qui est en train d'être défini pour la collecte AnaCredit, devrait être applicable à partir de la fin de l'année 2021. Les instructions de la BCL seront mises à jour.

Concrètement, un agent déclarant doit respecter les délais et spécifications techniques de la BCL pour la première soumission de fichiers afin d'être conforme (pour le moment, les resoumissions ne sont pas considérées). De plus, une différence est instaurée entre une soumission tardive et une soumission techniquement invalide. Un fichier est considéré comme techniquement invalide à partir du moment où il ne passe pas les contrôles techniques ou contrôles XSD de la BCL.

La soumission de fichiers vides juste pour être en conformité avec les délais de la BCL, est considérée comme une faute grave et sera notifiée à la BCE.



### **Nouveaux contrôles de qualité dans le cadre de la collecte d'AnaCredit**

Récemment, la BCL/BCE a commencé à appliquer des contrôles de qualité sur des attributs spécifiques. Les agents déclarants concernés ont déjà été notifiés. Dans un futur proche, de nouveaux contrôles sur la cohérence, sur la concentration de valeurs et sur l'utilisation de valeurs fictives seront également mis en place.

Pour le moment, les contrôles appliqués portent sur le taux d'intérêt (médiane basse/haute des taux d'intérêt, concentration de « non-applicable » sur le taux d'intérêt) et sur la probabilité de défaut (concentration de valeurs).

Plus d'informations sur les nouveaux DQI seront incluses dans une future mise à jour des instructions de reporting de la BCL.



## FAQ

### **Est-ce que nous devons déclarer la probabilité de défaut en tant qu'institution de crédit IRB/Non-IRB ?**

En règle générale, si une banque n'est pas soumise à l'approche IRB (internal ratings-based), alors le dataset 9 doit être exclus des fichiers ANTT2M.

Pour les banques soumises à l'approche IRB, nous vous prions de vérifier que vous déclarez la probabilité de défaut de toutes vos contreparties pour lesquelles cela est requis (débiteurs et fournisseurs de protection, sur base des règles de validation de la BCL). Des contrôles pour vérifier la déclaration correcte des probabilités de défaut seront prochainement mis en place.

### **Pourquoi nous n'avons pas encore reçu des feedbacks de la BCL via les canaux de transmission ?**

Depuis le 1<sup>er</sup> avril, tous les feedbacks sont envoyés via les canaux de transmission. Ainsi, chaque agent déclarant a déjà dû recevoir plusieurs feedbacks via ces canaux.

Si un agent déclarant n'a toujours pas reçu de feedback via ces canaux, nous vous rappelons que seul l'agent déclarant en est responsable et doit contacter son canal de transmission ou son département IT pour clarifier l'origine du problème.



## Rappel

Prochaines dates de remise des rapports AnaCredit :

- 11 août 2021 (données trimestrielles relatives à la date de référence de juin 2021)
- 20 août 2021 (données mensuelles relatives à la date de référence de juillet 2021)
- 21 septembre 2021 (données mensuelles relatives à la date de référence d'août 2021)
- 21 octobre 2021 (données mensuelles relatives à la date de référence de septembre 2021)

## Contact

[reporting.anacredit@bcl.lu](mailto:reporting.anacredit@bcl.lu)  
[sig@bcl.lu](mailto:sig@bcl.lu)

